

Livret d'accueil

CMEJ

Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Bienvenue au nouveau Conseil Municipal des Enfants et des jeunes de Montaut

qui pour la 1ère année est constitué à la fois d'écoliers et de collégiens.

Félicitations à vous qui allez représenter et porter la parole des enfants et des jeunes montaltiennes et montaltiens!

Pour vous aider à mieux connaître le fonctionnement de la mairie et comprendre votre rôle au sein du CMEJ, nous avons réalisé ce livret d'accueil.

Ensemble nous allons faire du bon travail!

Les membres de la commission Éducation

C'est quoi le conseil municipal?

C'est l'ensemble des personnes qui ont été élues pour 6 ans par les habitants de la commune. Le conseil municipal actuel a été élu en mars 2020.

Combien de membres au C.M? C'est en fonction du nombre d'habitants. À Montaut, commune de + 1.000 habitants, il y a 15 élu·e·s.









Alain CaperetMaire de Montaut



Séverine Prat



Philippe Laguerre-Basse



Sylvie Maine-Dubourg



Joël GuilhotLes adjoint·e·s au maire

Quand le conseil municipal se réunit pour la 1ère fois (les 15 membres), il élit la ou le maire de la commune. Ensuite, la ou le maire nomme ses adjointes et adjoints. À Montaut le maire peut en nommer 4 au maximum.

Le conseil municipal décide quoi?

Le conseil municipal ne décide pas **tout** pour sa commune.

Montaut fait partie d'un groupement de communes qui prend en charge un certain nombre de services comme les crèches ou le service de l'eau. C'est *la communauté de communes du pays de Nay* (CCPN) qui décide pour lui dans ces cas là.



Et puis comme Montaut se trouve dans le **département des Pyrénées Atlantiques**, ce sont les élu·e·s du conseil départemental du 64 qui s'occupent à sa place de certaines choses comme de l'aide à l'enfance par exemple.

Et Montaut est en *nouvelle aquitaine* (c'est le nom de sa région) et là ce sont les élu·e·s de la région qui s'occupent entre autres des transports, des lycées, de l'emploi.

Et bien sûr Montaut est en France et là on emploie généralement le mot d'**État** pour parler de tout ce qui est décidé au niveau national comme l'éducation nationale par exemple.



Madeleine Pouchan



Annabelle Gomes



Patrice Huy



Julie Labessouille



Pascal MartinLes conseillers et ...

Commissions et délibérations...

Le conseil municipal se réunit en petits groupes de travail pour élaborer des projets, trouver des solutions à des problèmes ou encore étudier des dossiers proposés. Ces groupes sont répartis par sujet : par exemple les routes et les bâtiments communaux ou l'école : ce sont les **commissions**. Le travail d'une commission peut être présenté au cours d'une réunion de conseil municipal et adopté par un vote : c'est une **délibération**.

Les services de la commune :

Dans notre commune il y a 3 services différents.

Le service *administratif* qui reçoit le public en mairie, qui s'occupe des papiers en général, des finances et des demandes nombreuses des habitants et des administrations.

Le service **technique** qui s'occupe de l'entretien des espaces verts, des rues et des bâtiments.

Le service *scolaire* et *périscolaire* que vous connaissez bien sont les personnes qui sont présentes à l'école, à la cantine et à la garderie.

Les personnes qui travaillent pour la commune s'appellent *les agents* communaux.





Carole Sapène



Jean-Claude Large



Claudie Jouandou-Ledin



Didier Belardy-Escures



Nadine Bonnasse-Gahot ... les conseillères

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Pourquoi le conseil municipal de Montaut a décidé de créer un CMEJ?

Parce qu'il est important que des jeunes du village comprennent le fonctionnement d'une collectivité et participent à la vie démocratique de leur commune en proposant des projets d'**intérêt général**.

Comment ça fonctionne?

D'abord, les conseillères et conseillers du CMEJ doivent se réunir pour échanger, débattre sur leurs idées, réfléchir aux projets/actions qui pourraient intéresser le plus grand nombre. Les enfants de l'école y sont préparer par les enseignants, les jeunes du collège par l'élu·e en charge de l'Éducation.

Ensuite, **tout** le CMEJ est réuni (c'est ce qu'on appelle une **séance plénière**) si possible au moins 3 fois dans l'année scolaire lors d'une réunion de la commission Éducation sous la présidence de Monsieur le Maire. C'est à cette occasion qu'il présente ses projets.

La commission Éducation a pour mission d'accompagner le CMEJ. Elle l'aide à la rédaction des propositions, veille à ce que leur mise en œuvre soit réalisable et le budget respecté. Enfin, elle est son porte parole auprès du Conseil Municipal des adultes.

Et encore...

Le CMEJ participe autant qu'il peut à la vie culturelle, sociale, environnementale de la commune. Il est présent lors des manifestations ou commémorations organisées par la commune. Tout comme les élu·e·s adultes du conseil municipal, les membres du CMEJ doivent être des citoyennes et citoyens exemplaires!

CMEJ à vous de jouer ...

Mairie de Montaut

05 59 71 93 57

mairie@montaut64.fr

